

**Observateur Indépendant**  
**au Contrôle et Suivi des Infractions Forestières**

B.P. 11317 Tel/Fax: (237) 220 10 92  
Yaoundé - Cameroun

**RAPPORT DE L'OBSERVATEUR**  
**INDEPENDANT**

**No. 008 / OI / REM**

**Mission conjointe UCC – Observateur Indépendant**

---

**Titre :** UFA 10 015  
**Localisation :** Boumba et Ngoko  
**Dates de la mission :** 19 juillet 2005  
**Société :** Compagnie Industrielle du Bois au Cameroun (CIBC)

**Equipe Observateur Indépendant :**

*M. Guy Huot, Chef de mission*

*M. Jean Cyrille Owada, IEF*

## **Objectif général du projet Observateur Indépendant**

L'objectif général est de contribuer à l'application des principes de bonne gouvernance dans les activités forestières et à l'amélioration du contrôle forestier.

## **Objectifs spécifiques du projet Observateur Indépendant**

Afin d'assurer une gestion durable des ressources forestières et d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'ensemble de l'économie nationale, le projet vise les objectifs spécifiques suivants :

1. Observer l'application des procédures et le déroulement des activités de contrôle forestier à l'intérieur du territoire national ;
2. Observer le déroulement du suivi des infractions forestières ainsi que du contentieux à l'intérieur du territoire national ;
3. S'assurer de la transparence des informations relatives à l'exploitation forestière.

### **1. Contexte de la mission**

La mission a eu lieu dans le département de Boumba et Ngoko, Province de l'Est, du 13 au 20 juillet 2005. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une mission de contrôle et de vérification des activités d'exploitation forestière dans les titres valides, autorisée par la note de service N° 0074/NS/MINFOF/CAB/BNC. L'équipe de la BNC était composée de M. Nti Mefe Solomon, chef de mission, ainsi que MM. Kongape Jean Avit et Samba Dagobert.

### **2. Objectifs de la mission**

La note de service créant la mission lui a assigné la charge de :

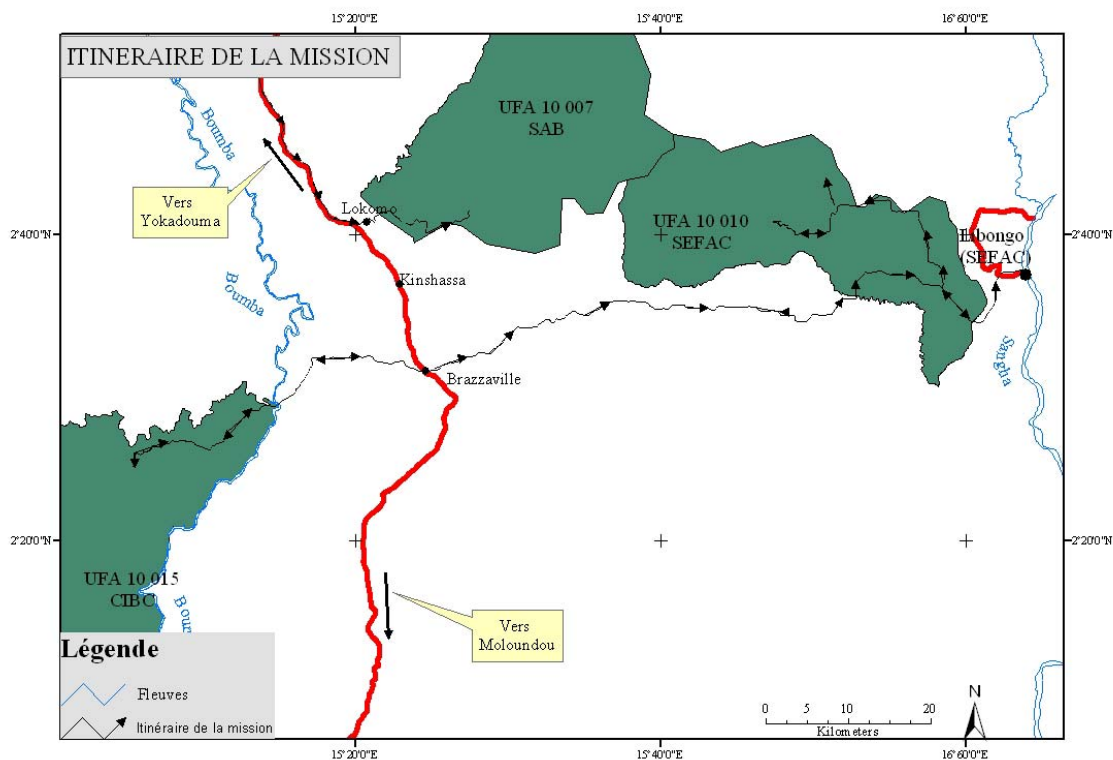
1. Vérifier et contrôler les activités d'exploitation forestière dans les assiettes de coupe déjà exploitées et en cours d'exploitation dans les UFA;
2. Contrôler l'origine des bois transformés dans les usines;
3. Vérifier les volumes accordés et déclarés depuis l'attribution de chaque UFA en relation avec le SIGIF et le PSRF ;
4. Vérifier la tenue des documents sécurisés par chaque titulaire de titre;
5. Faire l'état des lieux des UFA en fonction des superficies déjà exploitées ;
6. Rechercher, constater et poursuivre en répression les éventuels cas d'exploitation forestière irrégulière ;
7. Surveiller le territoire forestier sur l'itinéraire de la mission.

Compte tenu du temps relativement court pour couvrir toutes les 22 UFA du département de la Boumba et Ngoko (10 jours), la mission s'est limitée à une vérification et un contrôle des activités d'exploitation forestière dans les assiettes de coupe en cours d'exploitation, une vérification de l'origine des bois transformés, une vérification de la tenue des documents sécurisés et une surveillance du territoire sur l'itinéraire de la mission.

### 3. Calendrier de la mission

Date	Activités	Nuitée
17 juillet	Trajet Yaoundé - Bertoua	Bertoua
18 juillet	Trajet Bertoua – Lokomo	Lokomo
19 juillet	UFA 10 007 SAB et 10 015 CIBC Trajet Lokomo - Libongo	Libongo
20 juillet	UFA 10 010 Trajet Libongo - Yokadouma	Yokadouma
21 juillet	Trajet Yokadouma - Bertoua	Bertoua
22 juillet	Trajet Bertoua - Yaoundé	

### 4. Itinéraire suivi



### 5. Activités réalisées

La mission a, en premier lieu, eu un entretien avec les responsables du groupe Vicwood-Thany ; cet entretien a donné suite à un contrôle des documents d’exploitation, avant de se déployer sur le chantier en cours d’exploitation de l’Assiette Annuelle de Coupe (AAC) N° 1-3 de l’UFA 10 015.

## **6. Personnes rencontrées**

Sur le terrain la mission a rencontré le chef du site du groupe Vicwood-Thantry à Lokomo, le Chef du personnel et un responsable de la cellule aménagement du groupe.

## **7. Documentation consultée**

- Un certificat d'assiette de coupe
- Une carte décrivant les limites de l'assiette de coupe en cours de validité
- Les carnets de chantier (DF10)
- Les carnets de lettre de voiture
- Une lettre requérant la correction du certificat annuel de coupe de l'UFA 10 007

## **8. Difficultés rencontrées et mesures prises à leur égard**

La mission n'a pas rencontré de difficultés.

## **9. Situations observées**

Sur le terrain, la mission a procédé à la vérification de la matérialisation et du respect des limites de l'assiette annuelle de coupe 1-3 de l'UFA 10 015 attribuée à la société Compagnie Industrielle du Bois au Cameroun (CIBC), à l'inspection des grumes sur parcs à bois et sillonné les bretelles et les pistes de débardage menant vers les limites en vérifiant l'effectivité du marquage des souches. Ce travail de terrain a suivi le contrôle des documents d'exploitation (carnets de chantier et lettres de voiture).

**Sous-traitance dans le Groupe Vicwood-Thantry:** De l'entretien que la mission a eu avec les responsables du site de Lokomo, il ressort que les UFA 10 007 (SEBC), 10 011 (SAB) et 10 015 (CIBC) alimentent une seule et même scierie (scierie SEBC de Lokomo). Les sociétés dont il est ici question sont dirigées par le même groupe de cadres avec le même siège social à Douala. Ces UFA sont exploitées l'une après l'autre. Ainsi l'exploitation commence par l'UFA 10 015, se poursuit dans l'UFA 10 007 et s'achève dans l'UFA 10 011. Selon les responsables interviewés, le Groupe Vicwood-Thantry emploie une seule équipe d'ouvriers pour toutes les trois UFA. Enfin il s'est avéré que les trois sociétés utilisent les mêmes engins d'exploitation. Sur ce constat, la mission a requis la présentation des cartes grises des engins utilisés sur le terrain mais les responsables rencontrés sur le terrain n'ont pu produire ces documents déclarants que ceux-ci étaient archivés au siège à Douala, ces responsables ont ensuite déclaré avoir obtenu du MINFOF l'approbation de leur contrat de sous-traitance. Ils n'ont néanmoins pas été en mesure de produire ni ces contrats, ni des documents attestant d'un accord du MINFOF.

## **10. Infractions constatées**

La mission n'a pas détecté d'infractions particulières lors de son passage. Toutefois, il est à indiquer que les responsables du groupe Vicwood-Thantry n'ont pas présenté à la mission la lettre du Ministre chargé des Forêts, qui approuve la sous traitance entre les différentes sociétés du groupe conformément à l'article 140 al 1 du décret de 95

## **Conclusions et recommandations de l'Observateur Indépendant**

### **10.1. Conclusion**

A la suite de cette mission, il ressort que les sociétés CIBC, SAB et SEBC seraient en sous-traitance pour l'exploitation des UFA 10 015, 10 007 et 10 011 ; toutefois, l'Observateur Indépendant n'est pas en mesure de confirmer cette allégation des responsables du groupe Vicwood-Thantry, ceux-ci n'ayant pas pu produire à la mission les documents y afférent.

### **10.2. Recommandation**

L'Observateur Indépendant recommande que le groupe Vicwood-Thantry produise à la Brigade Nationale de Contrôle les documents relatifs à la collaboration des sociétés du groupe dans l'exploitation des UFA 10 015, 10 007, 10 011.

L'Observateur Indépendant recommande également une vérification de l'UFA incluant les zones en dehors de l'ACC en cours de validité afin d'atteindre les objectifs 1 et 5 spécifiés de la mission.